

**DECRET N° 2003-50 DU 18 FEVRIER 2003**

portant nomination d'un membre du Conseil  
d'administration du Centre de Promotion des  
Associations et Organisations Non  
Gouvernementales (CPA-ONG).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 99-515 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le décret n° 2000-491 du 09 octobre 2000 portant approbation des statuts du Centre de Promotion des Associations et Organisations Non Gouvernementales (CPA-ONG) ;
- Sur** proposition du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2003 ;

**DECRETE** :

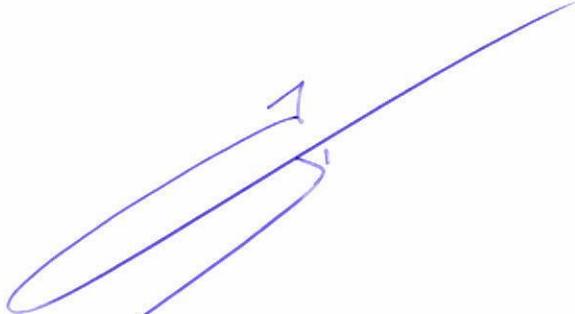
**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur DEGBEGNI Gabriel est nommé membre du Conseil d'administration du Centre de Promotion des Associations et Organisations Non Gouvernementales (CPA-ONG) en qualité de représentant du Ministère Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement (MECCAG-PD)

**Article 2** : L'intéressé termine le mandat de son prédécesseur.

**Article 3** : Le Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 février 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



**Bruno AMOUSSOU.**-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



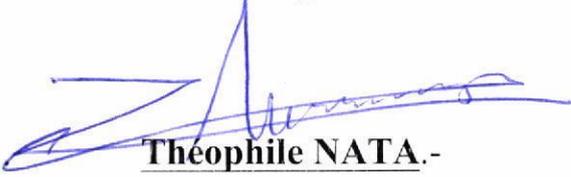
**Grégoire LAOUROU.**-

Le Ministre chargé des Relations  
avec les Institutions, la Société  
Civile et les Béninois de l'Extérieur,



**Sylvain Adékpédjou AKINDES.**-

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et de la Pêche,



**Théophile NATA.-**

Le Ministre de la Santé Publique ,



**Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON.-**

Le Ministre des Enseignements  
Primaire et Secondaire,



**Jean Bio CHABI OROU.-**

Le Ministre des Affaires Étrangères  
et de l'Intégration Africaine,



**Kolawolé A. IDJI.-**

Le Ministre de l'Intérieur  
de la Sécurité et de la  
Décentralisation,



**Daniel T A W E M A.-**

Le Ministre de la Famille  
de la Protection Sociale et  
de la Solidarité,



**Claire HOUNGAN- AYEMONNA**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4  
MCRI-SCBE 4 MFE 4 MSP 4 MAEIA 4 MFPSS 4 MEPS 4 AUTRES  
MINISTERES 13 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP  
3 UNIPAR-FDSP 2 01 JO 1.-